



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 117824

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur la communication aux collectivités locales des allocataires de l'ARS. En effet, en début d'année scolaire, connaître ces coordonnées permettrait d'orienter les actions municipales de solidarité à l'occasion de la rentrée scolaire. Comme l'ANPE l'avait accordé, il y a quelques années, il pourrait s'avérer utile et intéressant que, dans le même esprit, le fichier de ces attributaires puisse être communiqué aux maires, à leur demande, par les caisses départementales des allocations familiales. Cette communication réalisable cette année pourrait être systématisée dès l'an prochain (si l'ARS est bien maintenue en 2012-2013). Il lui demande donc s'il compte intervenir en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117824

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9706

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)